

PRIERE SPONTANEE – PRIERE LITURGIQUE

Stuart LUDBROOK

Le choix ne semble pas vraiment possible entre l'une et l'autre. Car si la prière libre ou spontanée permet à chacun, individuellement de s'approcher de Dieu, la prière communautaire ou liturgique joue un rôle autrement important : elle construit la communauté et éduque le croyant dans la foi.

La prière communautaire, élément dynamisant¹ des réveils évangéliques d'antan, peut-elle s'exprimer aussi par des prières *écrites* ? Prière spontanée ou prière liturgique : sujet polémique entre les puritains et les anglicans au XVII^e siècle, et parmi les baptistes et les quakers. Les méthodistes en discutent au XIX^e siècle et les réformés francophones, attachés au mouvement liturgique, en parlent au XX^e siècle. Le but de notre article n'est pas de ranimer les querelles du passé, mais, par un exposé de quelques éléments, nous voudrions plaider pour « la prière liturgique² » comme composante du culte dans les Églises évangéliques contemporaines

Exemples bibliques

Tout d'abord, quelques indications bibliques à ce sujet. Dans l'Ancien Testament, nous retrouvons textuellement les prières de Jonas et de Jérémie, pour ne citer que deux prophètes écrivains. La dernière section de l'Ancien Testament, « les écrits », et notamment les Psaumes, contient de nombreuses prières *in extenso* ; outre celle de Daniel (ch. 9) et celle de Néhémie (ch. 1). Des prières, à l'occasion d'assemblées cultuelles, nous sont rapportées en Néhémie 9 et 1 Chroniques 29, et la prière de Salomon, lors de la dédicace du Temple, est présentée en détail en 2 Chroniques 6.12-42.

De façon semblable, le Nouveau Testament fournit nombre d'exemples de prières explicites. Dans son évangile, Luc transmet intégralement celles de Zacharie, de Marie et de Siméon, et celle de l'Église apostolique en Actes 4.23-31. La quasi-totalité des épîtres de Paul comprend des prières de salutation, de bénédiction ou d'action de grâces et est particulièrement en formules liturgiques : prières de salutation (2 Tm 1.2 ; Rm 1.7), d'action de grâces (Ép 1), bénédictions finales (2 Co 13.13), doxologies (1 Tm 1.17 ; 6.15s. ; Rm 16.25ss). Quant à l'Apocalypse de Jean, elle nous donne de contempler le culte céleste de l'Église triomphante, et sa densité liturgique (Ap, ch. 4, 5 et 7)³.

La présence de prières écrites dans les deux Testaments permet donc de dire que la forme écrite n'est pas réservées à l'ancienne alliance et que, déjà, l'Église primitive pratiquait la prière « liturgique ».

Considérons ensuite « la prière du Seigneur », le « Notre Père ». Le Christ a-t-il laissé à l'Église un *modèle* de prière ou une *forme* prescrite ? Le théologien puritain, John Owen, par exemple, dans son combat contre la liturgie anglicane, s'opposa résolument à sa récitation⁴

¹ Voir Richard LOVELACE, *Dynamics of spiritual renewal: an Evangelical Theology of Rrenewal*, Exeter, Paternoster, 1979, p. 151-160.

² Par « liturgique », nous entendons des formes de prière écrite et non pas l'ordre du culte lui-même.

³ Voir Pierre PRIGENT, *Apocalypse et Liturgie*, Cahiers théologiques 52, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1964.

⁴ John OWEN, (1616-1683), *Works*, éd. par W.H. Goold, vol. 15, p. 13. En particulier, *A Discourse concerning Liturgies and Their Imposition*, 1662, et *A Discourse of the Holy Spirit in Prayer*, 1662.

tandis que des réformés suisses pensent pouvoir fonder le principe de la prière liturgique à la fois sur le fond et sur la forme du « Notre Père ».

Prétendra-t-on, d'aventure, que l'Oraison Dominicale prononcée en toute lucidité et en toute sincérité, n'est pas une prière 'dans l'Esprit', parce qu'elle est stéréotypée ? Ne vient-elle pas du Christ dont le nom signifie 'Oint', c'est-à-dire celui qui a reçu l'onction de l'Esprit Saint ? Toute prière inspirée à la pensée et du style de la Prière du Seigneur et prononcée dans la foi, est une oraison selon l'Esprit, un acte en Esprit et en vérité, une prière dirigée par le Saint Esprit⁵.

Quant à « la prière du Seigneur » comme modèle pouvant inspirer nos prières écrites :

Le style simple et pur de Jésus est radicalement incompatible avec les complexes panthéistiques ou magiques. [...] La prière y est *nette*, sans marmottages incompréhensibles, sans termes archaïques et sans patois de Canaan. La prière y est *simple*, sans dentelles ni broderie de courtois, sans afféterie ni recherche, sans flatterie ni affection. La prière y est *brève*, sans dévidage interminable de titres, de sentiments ou de requêtes, sans délayages, ni vaines redites⁶.

La peur des « vaines redites » (Mt 6.7) est la raison souvent invoquée pour refuser la prière liturgique qui est répétée. Remarquons, toutefois, que le Seigneur nous met en garde contre « les vaines redites » et non pas contre les redites tout court. Car Jésus lui-même a prié « pour la troisième fois en répétant les mêmes paroles » (Mt 26.44). L'enseignement du Christ au sujet de la prière ainsi que ses propres prières semblent donc nous autoriser à employer des prières écrites.

Considérations théologiques

Considérons à présent quelques arguments d'ordre théologique. On constatera que les plus importants d'entre eux reflètent des conceptions différentes de l'action de l'Esprit et de la vie de l'Église.

En premier lieu, les prières écrites sont taxées de « cérémonies charnelles », « éléments du culte dans l'ancienne alliance », « impropre au culte spirituel annoncé par Jésus ». Robert Barclay, éminent auteur quaker, exprime avec force la nouveauté du culte inauguré par le Christ. Au sujet de Jean 4.24, il écrit :

... c'est à la fois le premier, le principal et le plus ample témoignage que le Christ nous donne du culte chrétien, en montrant qu'il est différent de celui qu'était pratiqué sous la loi, et même opposé à lui⁷.

Dans cette optique, il va de soi que « l'ombre » des formes fixes est abolie par l'arrivée de la « réalité » en Christ. Il est cependant possible de considérer la venue du Christ comme le point culminant de l'histoire du salut, qui accomplit la loi de Dieu, même dans le domaine liturgique :

⁵ Richard PAQUIER et André BARDET, Préface à *L'office Divin pour chaque jour*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1961, 3^e éd., p. 6.

⁶ H. CLAVIER, « La prière liturgique », dans *L'Esprit du culte protestant*, collectif, Clermont-Ferrand, Imprimeries réunies, 1942, p. 190s.

⁷ Robert BARCLAY, (1648-1690), *Apologie*, XL, 15, 1676, cité par Georges LIENS, *Le Culte quaker d'après l'Apologie de Robert Barclay*, Luxembourg, Rapid Press, 1987, p. 8.

La liturgie doit être formulée parce qu'elle fait écho à l'incarnation. Le culte 'en esprit et en vérité' [...] fait certes éclater les cadres du culte de l'ancienne alliance [...] Mais le culte nouveau [...] que Dieu veut, n'en est pas moins formulable et formulé. [...] Renoncer aux formes liturgiques [...] ce serait donc contester le cœur de la foi chrétienne : la visitation du Seigneur en Jésus de Nazareth, et le salut du monde par sa croix, sa résurrection et son ascension⁸.

En deuxième lieu, la prière écrite est accusée de faire violence à l'inspiration de l'Esprit. Selon Barclay, « tout culte vrai et agréable à Dieu doit lui être rendu sous la motion ou l'inspiration *intérieure et immédiate* de son propre Esprit⁹ ». Par conséquent, des prières rédigées à l'avance ne peuvent aucunement être inspirées. Cette même objection fait surface dans la littérature méthodiste au XIX^e siècle¹⁰. Les formes liturgiques léguées par John Wesley sont considérées comme des entraves à la liberté de l'Esprit et les quakers poussèrent cette logique jusqu'au bout au point d'attendre l'inspiration immédiate de l'Esprit dans le silence total. Par contre, les méthodistes ne craignirent pas de publier les cantiques de Charles Wesley. Or, si l'Esprit peut inspirer des cantiques, des refrains et des prédications consignées par écrit, ne peut-il pas faire autant pour les prières ?

Une variante de cette idée considère l'emploi d'une prière écrite comme preuve d'insincérité ou d'immaturité spirituelle. John Smyth, père des baptistes contemporains, formule cette critique :

Puisque la vraie prière doit venir de la foi, du cœur et d'une voix animée; il est d'une ignorance présomptueuse de présenter un livre qui parle pour nous à Dieu. [...] Nous ne pouvons pas prier debout en lisant une lettre morte au lieu de déverser notre requête. [...] Nous ne devons pas lire quand nous avons à prier¹¹.

L'opposition entre « la prière du cœur » et « la prière dans le livre » nous semble pourtant douteuse. Même sous la nouvelle alliance, le cœur humain ne reste-t-il pas impur ? C'est pourquoi la liturgie anglicane de la Cène débute par la célèbre prière pour la pureté :

Dieu tout-puissant,
Tu connais les cœurs et les désirs des hommes.
Ils ne peuvent rien te cacher.
Purifie la pensée de nos cœurs par l'inspiration de ton Saint-Esprit
pour que nous puissions t'aimer parfaitement
et magnifier dignement ton Nom.
par Jésus-Christ, notre Seigneur. Amen¹².

En outre, l'accusation de manque de sincérité, voire d'hypocrisie, nous paraît injuste. Tartuffe se limite-t-il à des prières fixes ? Jeremy Taylor s'interroge : « Quel est l'homme le

⁸ Jean-Jacques von ALLMEN, *Célébrer le salut : doctrine et pratique du culte chrétien*, coll. Rites et symboles 15, Paris/Genève, Cerf/Labor et Fides, 1984, p. 107.

⁹ BARCLAY, *op. cit.*, XL, cité par LIENS, *op. cit.*, p. 10 (nos italiques).

¹⁰ David H. TRIPP, « Some Problems bequeathed by the Reformation », dans Kenneth W. STEVENSON (sous dir.), *Authority and Freedom in Liturgy*, coll. Grove Liturgical Studies 17, Bramcote, Grove Books, 1979, p. 11-20.

¹¹ John SMYTH, (1565-1612), *Works*, édition de W. I. Whiteley, 1915, cité par Ralph P. MARTIN, dans *The Worship of God: some theological, pastoral and practical reflections*, Exeter, Paternoster, 1982, p. 39, note 1, (traduction libre).

¹² *Ensemble: recueil oecuménique de chants et de prières*, Paris/Lyon, Bayard/Réveil, 2002, n°375.

plus sage, celui qui réfléchit et délibère ce qu'il va dire, ou celui qui exprime sa pensée aussi vite qu'elle lui vient¹³ ? »

Une troisième objection, plus grave, nous vient de la plume d'Isaac Watts, héritier des puritains, auteur de cantiques inoubliables :

Nos circonstances changent toujours. [...] Nous avons de nouveaux péchés à confesser, de nouvelles tentations et peines à surmonter, et de nouveaux besoins à satisfaire. [...] Tout changement de direction dans les affaires d'une nation, d'une famille ou d'une personne requiert des demandes et des actions de grâces appropriées. Et tout cela ne peut pas être procuré par n'importe quelle composition préfabriquée¹⁴. »

À leur tour certains méthodistes au XIX^e siècle estimaient qu'une liturgie figeait la prière dans le passé. Il est vrai que la liturgie en question datait de plusieurs siècles (sera-ce plutôt un argument pour la révision régulière des liturgies que pour leur abolition ?). Malgré cela, les louanges des pères de l'Église¹⁵ ou les symboles historiques peuvent-ils exprimer de nos jours notre foi ? De nouvelles créations liturgiques sont à examiner comme « La prière d'un musicien » proposée par Alfred Kuen¹⁶. Nous vivons une période d'immense créativité liturgique¹⁷. Nous devons écouter ce que l'Esprit dit à l'Église.

Considérations de la piété

En troisième lieu, examinons les arguments qui relèvent de la vie de l'Église. Notons d'une part que les partisans de la liturgie ne viennent pas uniquement des Églises dites « historiques ». Balthasar Hubmaier en est la preuve. Ceci explique peut-être l'attitude récente des mennonites français : « L'usage des Églises Mennonites de langue française est entre ces deux-là : ni la contrainte formelle, ni la seule improvisation¹⁸. »

Et d'autre part, l'improvisation liturgique a une longue histoire dans l'Église ancienne¹⁹.

De nos jours, Roger Barillier, plaçant pour un usage de la liturgie, met en avant le caractère communautaire du culte : « La liturgie donne ainsi au culte dominical un caractère objectif, supra-individuel, qui permet à la communauté assemblée de prier vraiment en 'nous' et non en 'je' », comme il convient pour un « acte d'adoration collective²⁰ ».

En cela, il ne fait qu'actualiser les propos de Calvin :

¹³ Jeremy TAYLOR, (1613-1667), dans *An Apology for Authorised and Set Forms of Liturgies against the Presence of the Spirit*, London, 1649, qui se trouve dans ses *Works*, vol. V, p. 261, édition de C. P. Eden, 1847-1854, cité par Horton DAVIES, « Prière Liturgique et prière spontanée dans le débat entre anglicans et puritains », *La Maison-Dieu*, 111, 1972, p. 38.

¹⁴ Isaac WATTS, (1674-1748), *Guide to Prayer*, 1719, dans *Works*, vol. IV, p. 92 et 97, dans l'édition de Russell, p. 127, cité par Horton DAVIES, *op. cit.*, p. 38.

¹⁵ Voir à titre d'exemple les textes dans Lucien DEISS, *Printemps de la Liturgie : Textes liturgiques des 4 premiers siècles*, Paris, Ed. du Levain, 1979, et *Prières des premiers chrétiens*, rassemblée par A. HAMMAN, Paris, Desclée de Brouwer, 1981. Consulter également *Le Livre des Heures (Preces private)*, de Lancelot ANDREWES, traduction française de M. Villain, Paris, Desclée de Brouwer, 1981.

¹⁶ *Oui à la musique*, St. Léger, Emmaüs, 1986, p. 103.

¹⁷ Signalons, entre autres, *Textes liturgiques pour le culte*, Zürich, Églises évangélique méthodiste, 1985.

¹⁸ *Guide pratique des serviteurs de Dieu*, préface de Pierre Widmer, Montbéliard, Christ Seul, 1961.

¹⁹ Voir Louis BOUYER, « L'improvisation liturgique dans l'Église ancienne », *La Maison-Dieu* 111, 1972, p. 7-19, et Éloi DEKKERS, « Créativité et orthodoxie dans la *Lex Orandi* », *La Maison-Dieu* 111, 1972, p. 20-30.

²⁰ Roger BARILLIER, « Liturgie ou léthargie », *Ichthus*, 91, 1980, p. 25.

En somme, toutes nos oraisons doivent être tellement communes qu'elles regardent toujours la communauté que notre Seigneur a mise en son règne et en sa maison²¹.

Car le réformateur prisait beaucoup les formes de prière fixes, en raison de l'aide apportée aux débutants dans la vie de prière et de l'harmonie ainsi manifestée entre les Églises. Il craignait les innovations doctrinales qui pouvaient résulter de la prière improvisée²².

Parmi les nombreux avantages de la prière liturgique²³, nous pouvons en retenir deux. Premièrement, elle peut favoriser la participation au sein d'une grande assemblée. Elle permet ainsi de prendre conscience du fait que la communauté est un corps et non seulement une bouche (le pasteur) ou quelques intercesseurs acclimatés. Cette participation peut prendre plusieurs formes. Des prières à l'unisson (réponse à l'intercession, litanies, acclamations), soit des récitations (le « Notre Père », le « Symboles des apôtres », la Confessions des péchés) ou des prières dialoguées (répons ou lecture des psaumes ou de cantiques bibliques).

La prière écrite constitue un échafaudage, et donc une certaine sécurité psychologique, à l'intérieur duquel la communauté peut bâtir, en s'inspirant des prières bibliques²⁴, sous la direction de l'Esprit, un édifice culturel, beau et digne de son Seigneur. Chacun contribue selon son charisme d'après 1 Corinthiens 14.26. Ainsi, le pasteur retrouvera la nécessité de « piloter » le culte et non pas de le « faire ». Le cléricisme évangélique perdra sa force quand le culte deviendra le service public du peuple de Dieu (sens étymologique du terme « liturgie »).

Deuxièmement, la prière écrite fournit une sauvegarde contre les déviations et les innovations doctrinales. Des prières ciselées du massif biblique²⁵, employées régulièrement, renforcent l'identité culturelle et culturelle de leurs utilisateurs. Elles imprègnent des images bibliques dans la conscience collective de la communauté chrétienne. Sans prétendre qu'une liturgie maintient l'unité de l'Église ou la préserve de l'hérésie, nous pouvons, néanmoins, citer à l'appui le fait que la pratique culturelle a su traduire la doctrine de la Trinité dans l'expérience régulière des fidèles²⁶.

En conclusion, nous avons pu exposer les arguments contre la prière liturgique, en montrant leurs faiblesses. Les avantages ont été présentés brièvement. Nous avons indiqué quelques démarches possibles ; soulignons enfin et surtout que la confiance et le consentement mutuels au sein de l'Église sont indispensables, si nous voulons modifier notre forme et manière de prier ensemble.

(Mis en forme en octobre 2007 ; mis en ligne avec l'autorisation de l'auteur)

²¹ *Institution chrétienne*, livre II, ix, cité par R. PAQUIER, *Traité de Liturgique*, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1954, p. 55, note 2.

²² Selon John E. SKOGLUND, « Free Prayer », *Studia Liturgica* 10, 1974/3-4, p. 151-166 cité par R. P. MARTIN, *op. cit.*, p. 38, note 8.

²³ Voir Michael SAMSON, *Why Liturgical Worship Anyway?*, coll. Grove Liturgical Study 37, Bramcote, Grove Books, 1984.

²⁴ Voir Joseph GELINEAU, « Une technique à retrouver : le bon usage d'un modèle dans les prières liturgiques », *La Maison-Dieu* 114, 1973, p. 85-96. La prière peut ainsi s'ancrer davantage dans la révélation biblique.

²⁵ Par exemple P. VERBRACKEN, *Oraisons sur les 150 psaumes*, Paris, Cerf, 1967 ; J. GELINEAU et al., *Le Psautier de la Bible de Jérusalem*, Paris, Cerf, 1961 ; et Lucien DEISS, *Les Prières bibliques en Église*, Paris, Ed. du Levain, 1979.

²⁶ Geoffrey WAINWRIGHT, *Doxology: A Systematic Theology*, London, Epworth, 1980. Les cahpitres VII et VIII, indiquent le contrôle doctrinal exercé par la liturgie, des exemples historiques à l'appui.